

Commune de BARCELONNETTE

- Alpes de Haute Provence –



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2012**

L'an deux mille douze, le vingt trois avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du 6 avril 2012, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Maire.

Présents :

M. Jean-Pierre AUBERT, M. Jean-Michel PAYOT, Mme Fabienne CORDIER, M. Gérard CUGNET, Mme Christine LAMBERT, Mme Sandra BARRE, Mme Lydie GIRARDOT, M. Robert ESTACHY, M. Thibaut ROUGON, Mme BERAUD BERTRAND Colette, Mme Chantal RICO, Mme Sabine BLATTMANN, M. Yvan BOUGUYON, M. Olivier NICOLAS, Mme Marie Hélène LAE, M. Pierre MARTIN-CHARPENEL.

Absents :

M. Christophe PICHET qui a donné pouvoir à M. Jean-Michel PAYOT
M. Philippe DENIS, Mme Martine MARQUE, M. Jacques VILLAIN

Nombre de conseillers :

En exercice : 20 Présents : 16 Votants : 17

M. Robert ESTACHY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2012

- **N° 41/2012 : Création et exploitation du réseau chaleur bois : approbation de la convention de délégation avec DALKIA**
- **N° 42/2012 : Suivi glissement Adroit : demande de subventions**
- **N° 43/2012 : Aménagement SEOLANE : avenant n° 3 au marché de travaux du lot n° 9**
- **N° 44/2012 : Aménagement SEOLANE : avenants n° 2 et 3 au marché de maîtrise d'oeuvre**
- **N° 45/2012 : Réfection Place Hôtel de Ville : marché de travaux avec ART BLOC**
- **N° 46/2012 : Canaux d'arrosage - convention de partenariat avec les associations de gestionnaires**
- **N° 47/2012 : Forêt communale : extension du régime forestier**
- **N° 48/2012 : Renouvellement adhésion à la certification forestière**
- **N° 49/2012 : Exploitation du bar restaurant de la piscine : approbation de la convention de délégation avec la Sarl ENOTEKA**
- **N° 50/2012 : Décision modificative n° 1 du budget principal**
- **N° 51/2012 : Remboursement de sinistres**
- **N° 52/2012 : Compte rendu des décisions prises par le Maire**
- **N° 53/2012 : Modification du calendrier des foires**
- **N° 54/2012 : Vente de l'immeuble Jousserand à la SCI « Place de Jade »**
- **N° 55/2012 : Mise en souterrain d'une ligne électrique : convention de servitudes**

RESEAU CHALEUR BOIS DU QUARTIER DU CHAZELAS

- **Délégation par concession de la création et de l'exploitation du réseau à la Société DALKIA**

n° 41/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier dans le cadre d'une concession de service public, la création et l'exploitation du réseau de chaleur bois du quartier du Chazelas à la Société DALKIA, dont le siège social est à Vitrolles 13. Le contrat de concession est fixé pour une durée de 20 ans à compter de la mise en service du réseau prévue en septembre 2013, au terme de la réalisation de la chaufferie bois et du réseau, et prévoit le versement d'une redevance annuelle à la Commune de 8 000 € H.T. révisable.

SUIVI DU GLISSEMENT DE L'ADROIT

- **Demande de subventions**

n° 42/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet portant sur la surveillance du glissement de l'Adroit par des mesures d'inclinomètres et de piézomètres effectués par le service RTM et de compléter ce dispositif par des levés GPS en vue d'obtenir des informations supplémentaires sur les déplacements de terrain en surface. Des demandes de subvention sont faites pour aider le financement de cette mission dont le coût s'élève à 25 000 € H.T.

AMENAGEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL UNIVERSITAIRE « SEOLANE »

- **Autorisation accordée à M. le Maire pour signer l'avenant n° 2 au marché de travaux avec la sarl VIDAL – lot n° 9**

n° 43 /2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux du lot n° 9, pour un montant de 5 031.14 H.T. à intervenir entre Sarl VIDAL et la Commune, suite à la décision de retenir l'option prévue au marché des travaux pour l'équipement d'une salle de travail située dans le bâtiment Séolane.

AMENAGEMENT DU CENTRE D'ACCUEIL UNIVERSITAIRE « SEOLANE »

- **Autorisation accordée à M. le Maire pour signer les avenants n° 2 et n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier 4**

n° 44/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Atelier 4 dont le représentant et mandataire est M. WAGNER Paul, sis à GAP – Résidence « Le Saint Cœur » 7 B rue Capitaine de Bresson, l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre modifiant la composition de l'équipe et l'avenant n° 3 portant sur un montant total d'honoraires de 229 074 € H. T calculé en fonction de la modification du programme de travaux.

PAVAGE DE LA PLACE VALLE DE BRAVO**n° 45/2012**

- **Autorisation accordée à M. le Maire pour signer le marché négocié avec ART BLOC**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure un marché négocié avec la société Art-Bloc, pour la pose et fourniture de pavés en granit sur la place Valle de Bravo, pour un coût de 289 812 € H.T., soit 346 616.15 € T.T.C.

CANAUX D'ARROSAGE**n° 46/2012**

- **Approbation de la convention définissant les modalités de fonctionnement entre la Commune et les associations gestionnaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les conventions à intervenir avec les associations gestionnaires des canaux d'irrigation qui émaillent la commune, en vue de définir les conditions relatives aux interventions de la Commune et les obligations qui incombent à chaque partie.

FORET COMMUNALE DE BARCELONNETTE**n° 47/2012**

- **Extension du régime forestier**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration au régime forestier de deux parcelles communales boisées et situées en limite du plan actuel d'aménagement forestier du Gaudissart.

**ADHESION AU PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES FORETS CERTIFIEES
- P.E.F.C.****n° 48/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au programme de reconnaissance des forêts certifiées pour une durée de 5 ans pour ses forêts communales. Cette adhésion arrivée à échéance le 1^{er} février 2012, permet de poursuivre l'implication de la commune dans une gestion durable de son patrimoine boisé et dans son soutien à l'économie du bois ainsi qu'aux emplois locaux qui en découlent.

EXPLOITATION DU BAR RESTAURANT DE LA PISCINE

- **Désignation d'un gérant**
- **Approbation du contrat de délégation**

n° 49/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier, dans le cadre d'un contrat de délégation, l'exploitation du restaurant bar du Parc de l'Adroit, à la Sarl «ENOTEKA » dont le siège social est à Barcelonnette - 4 rue Manuel et représentée par son gérant Monsieur David GAUTHIER, pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} mai 2012, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 2 950 € H.T.

BUDGET PRINCIPAL 2012**n° 50/2012****Décision modificative n° 1 - Virement de crédits**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part, le virement de crédits au budget principal, d'un montant de 30 000 € concernant le programme « médiathèque » qui doivent être répartis entre les travaux et l'acquisition de mobilier et, d'autre part, l'ouverture de crédits pour

un montant de 7 000 € en raison de l'octroi d'une subvention accordée pour la rénovation de logements de la gendarmerie.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

n° 51/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'imputer à l'article 7788 du budget communal la somme de 1 256.80 € correspondant au remboursement du dégât des eaux survenu au Musée le 15 novembre 2011.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal**

n° 52/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des trois décisions portant sur des marchés de travaux, prises par le maire depuis le 19 janvier 2012 jusqu'à ce jour, au titre de la délégation accordée par l'assemblée municipale.

MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES FOIRES

n° 53/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau calendrier des foires arrêté aux dates suivantes :

- 3^{ème} samedi d'avril
- dernier samedi de Mai (dans le cadre de la fête annuelle de Barcelonnette)
- troisième samedi de juin avec le retour le 2^{ème} samedi suivant
- dernier samedi de septembre avec le retour le 2^{ème} samedi suivant.

VENTE DE L'IMMEUBLE « Robert Jousserand » à la SCI «PLACE DE JADE»

n° 54/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à la SCI « Place de Jade » sis à Barcelonnette – 13 allée des Dames, l'ensemble immobilier dénommé « Robert Jousserand » (anciens abattoirs), moyennant le prix de 300 000 €, à la suite du désistement de la SARL « Le Grand Rubren ».

MISE EN SOUTERRAIN D'UNE LIGNE ELECTRIQUE EN CENTRE VILLE

. approbation de la convention de servitudes entre ERDF et la Commune

n° 55/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le programme d'enfouissement des lignes électriques projeté par ERDF et l'autorise à mettre en souterrain sous la voie publique, la ligne qui dessert une partie du centre ville en aérien dans le cadre d'une convention qui définit les modalités d'intervention.

Le secrétaire de séance,

Robert Estachy